

17 fév.  
2014

## **Enfin un pilotage national pour les services d'orientation de l'Éducation nationale !**

**Le groupe de travail « Orientation » s'est réuni au ministère pour la seconde fois le 13 février. Deux documents de travail, l'un sur les missions des COP et DCIO, l'autre sur la carte des CIO ont été présentés.**

Le Sgen-CFDT observe que le ministère reprend enfin le pilotage des services d'orientation, alors que les départements se désengagent, que des conventions sont passées entre État et régions, et que le service public régional de l'orientation (SPRO) se met en place :

- ▶ Les CIO, de même que les personnels COP et DCIO sont bien confirmés dans leur position d'acteurs « au cœur de la stratégie » du ministère de l'Éducation nationale (MEN) en matière d'orientation dans les établissements scolaires.
- ▶ Les CIO sont clairement affirmés comme lieux d'affectation des COP et DCIO, les missions des COP étant partagées entre CIO et établissements scolaires sous l'autorité des DCIO et de leur hiérarchie (DASEN et recteur). Pas d'affectation en établissement scolaire donc. Le décret de 2011 ne sera pas remis en cause.
- ▶ Les CIO sont engagés dans une contribution au SPRO définie par une convention État-région encadrée au niveau national, et qui doit leur garantir de pouvoir remplir toutes leurs missions.
- ▶ Jusqu'à la rentrée 2015, un coup d'arrêt est mis à toute nouvelle fermeture des CIO d'État, mais le Sgen-CFDT veut aller plus loin et obtenir la suspension de toute mesure de redéploiement en cours pour les CIO d'État.
- ▶ La procédure juridique de désengagement des conseils généraux est clairement rappelée, mais il faut la faire appliquer par tous les rectorats et départements : pas d'interruption de financement avant la publication de l'arrêté de fermeture conjoint du MEN et du ministère du Budget.

En outre, pour le Sgen-CFDT, des modifications essentielles doivent être apportées au document de travail :

- ▶ Que ce soit en établissement ou au CIO, le cœur de métier des COP est le conseil en orientation de tous les publics, et pas seulement l'accueil, l'information ou l'accompagnement, même si ceux-ci en font également partie.
- ▶ L'accueil au CIO concerne aussi les étudiants, lesquels peuvent donc être reçus aussi bien par les CIO que par les SUIO.
- ▶ L'ONISEP assure un appui technique indispensable et doit figurer dans la circulaire.
- ▶ Les CIO ne pourront pas, à moyens constants, assurer l'accompagnement des adultes qui relèvent de structures plus spécialisées, mais seulement le premier accueil du SPRO.
- ▶ Pour le Sgen-CFDT, la région doit coordonner l'ensemble des acteurs du SPRO, y compris les services de l'État (donc de l'EN) pour assurer la cohérence du dispositif – ce qui ne signifie en rien qu'elle pilote ces acteurs ; cela donne la crédibilité nécessaire à la participation des régions au financement des CIO.
- ▶ Concernant la carte des CIO, les fermetures de certains d'entre eux, en cours, ne sont toujours pas réglées. Et il n'y a pas eu de réponse claire sur l'abandon de la notion de « résidence principale en EPLE » imposée aux personnels dans plusieurs académies.



Pour le Sgen-CFDT, la responsabilité d'une organisation syndicale n'est pas de défendre une posture idéologique, mais d'obtenir des résultats qui améliorent la situation des personnels.

Ainsi, considérant les conséquences dramatiques des désengagements des conseils généraux, le Sgen-CFDT a demandé que toutes les solutions de reprise en charge financière de collectivité territoriale (y compris les intercommunalités) soient explorées lors de tables rondes mises en place par les recteurs avec l'ensemble des collectivités, et les représentants syndicaux dans les académies.

Il a également proposé comme piste de réflexion la possibilité de disposer d'un cadre statutaire pour le réseau des CIO sous la forme d'un établissement public administratif, afin d'assurer des financements stabilisés pour les CIO.

Le prochain groupe de travail se tiendra au cours des deux premières semaines de mars.